



Dossiers & analyses

La tête des policiers a été mise à prix

Les dessous
d'une crise
nationale



Tandis que les assassinats de policiers s'enchaînent, nous apprenons, tout à fait fortuitement, qu'une organisation terroriste a officiellement mis à prix la tête des policiers français.

Dans ces lignes, nous vous expliquons cette affaire, en quoi elle est constitutive d'un scandale national. Enfin, nous couperons court aux débats à rallonge du Beauvau de la sécurité pour aller droit au but sur nos revendications.

Votre mort contre 60.000€

L'organisation terroriste Al-Qaïda a publié un magazine le 14 avril dernier. Un des articles incite les partisans à attaquer l'Occident, en se concentrant sur une mission précise : tuer des policiers. Et il précise que la France est un des deux pays à privilégier, étant donné que les troubles sociaux actuels représentent un facteur favorable.

Le magazine fournit des méthodologies, telles que démarrer un affrontement avec un policier et le laisser commencer un combat pour ensuite lui porter des coups de couteaux, ce qui permet de faire passer un acte terroriste pour un acte héroïque et d'inciter d'autres personnes à se rebeller de la sorte.

Ce conseil laisse à penser que les têtes pensantes d'Al Qaïda ont une connaissance fine du militantisme anti-police en France,

voyant une opportunité de surfer sur les accusations de racisme systémique et de violences policières pour tenter d'obtenir l'approbation d'une partie de la population déjà gagnée par ces thèses.

Autre mode opératoire, l'article propose au jihadiste de se mêler aux manifestations pour profiter des débordements afin de poignarder des policiers et les tuer avec des cocktails molotov, en prenant soin de préciser qu'il faut réprimer la tentation de tuer les infidèles qui participent également à la manifestation, car leur présence est utile.

A la clef, pour chaque policier français mort, Al Qaïda promet une prime de 60.000€, payée en Bitcoins.

Mise en relief

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous gardons en mémoire tous les meurtres de policiers de ces dernières années.

L'attentat de Rambouillet est encore un sujet brûlant tandis qu'un nouveau collègue vient de tomber à Avignon, événement entouré de commentaires tous plus mesurés les uns que les autres.

Le 14 avril dernier, soit le même jour que la publication du magazine, à Epinay-Sur-Seine (93), des affiches ont été déposées dans les halls d'immeubles, des photos de policiers et de leur famille, comme au far-west pour donner du travail aux chasseurs de primes.

Rappelons également que lors des manifestations du premier mai à Paris, une inscription «ACAB Magnanville» avait été taguée sur un mur, dont la référence ne nécessite aucun rappel.

Le contexte étant posé, nous faisons la découverte mentionnée ci-dessus. L'information que la tête des policiers français est mise à prix provient du MEMRI*, qui se définit comme le moniteur de la menace du jihad et du terrorisme.

L'information a été reprise, à notre connaissance, par seulement deux médias français: Mediapart et Valeurs Actuelles, tous les deux dans des articles payants, donc non consultables en intégralité. Même si c'est timide, cette information a quand même été relayée en France. Avec une menace aussi précise et claire, pourquoi nous, policiers, l'apprenons-nous au détour d'un article de presse mal référencé sur internet ?

Pourquoi, depuis le 14 avril dernier, date de la parution de ce magazine, aucune mesure particulière n'a été prise pour renforcer la vigilance des policiers ?

*

<https://www.memri.org/jttm/pro-al-qaeda-wolves-manchattan-magazine-officers-bitcoin-anyone-killing-police-officers-western>

Nos revendications

Coupons court au Beauvau de la sécurité qui patine sans que personne ne sache actuellement ce qui a avancé et qui ne traite même pas du sujet, pourtant essentiel, de la protection des policiers. La situation est critique et toute mesure à prendre le sera désormais fatalement avec du retard.

La liste des mesures à prendre n'est pas exhaustive. Voici nos premières revendications.

1) La protection de l'identité

S'il est possible actuellement de remplacer son identité par son numéro de RIO sur les procédures pénales, la procédure est Kafkaïenne. Il faut demander l'autorisation à son chef de service, qui transmet à plusieurs autorités avant de se prononcer. L'agent qui en fait la demande doit justifier des raisons qui le pousse à demander le bénéfice de cette mesure. Une fois obtenue, cette mesure ne s'applique qu'aux procédures concernant des délits punis d'une peine maximale de plus de 3 ans. Elle est donc inapplicable pour bon nombre de procédures traitées dans les commissariats. Or, ce sont précisément les personnels des commissariats qui sont les premiers visés.

Nous exigeons que toutes les procédures soient écrites sous le numéro de RIO, sans autorisation préalable, sans minimum requis de la gravité pénale des faits incriminés.

2) Une formation adaptée

La plupart des effectifs de Sécurité Publique n'ont pas bénéficié de formations aux interventions depuis des mois, voire des années. La pratique de sports de combat en tant qu'entraînement hebdomadaire sur le temps de travail est interdite depuis 2015, remplacée par de la relaxation et du renforcement musculaire. Le seul sport réellement pratiqué est la course à pied. Sauf à s'entraîner à des sports de combat sur leur temps libre dans des clubs sportifs, les policiers ne sont pas formés à faire face à une agression violente.

Alors que le risque d'attaque sur des policiers est au maximum, il est indispensable que des mises en situation soient organisées régulièrement. Plus que de la formation, il faut instaurer un état d'esprit. Il faut former à faire face à des agressions, apprendre ou réapprendre les réflexes endormis par des années de rareté des formations.

Dans le contexte que nous citons, nous nous dirigeons tout droit vers des contrôles et des interpellations avec les armes sorties. Les trois tirs par an obligatoires (30 cartouches à chaque séance), ne sont plus suffisants. Ils ne l'étaient déjà pas auparavant pour prétendre faire un «métier d'arme». Nous demandons plus de séances annuelles, quitte pour cela à passer plus de conventions avec des stands privés pour disposer de créneaux supplémentaires. Face à la menace, il est nécessaire de former à la sortie de l'arme et la désinhibition de cet outil de travail.

3) L'accès aux armes

L'arme de service est un boulet. Elle est lourde, encombrante, ne peut être portée qu'avec le holster fourni par l'administration. Dès qu'il fait chaud, il est impensable de pouvoir porter cette arme sur soi, car avec une tenue estivale elle serait immédiatement visible.

Le décret n°2013-700 du 30 juillet 2013 art. 122 précise que les policiers ont le droit de se procurer une arme de catégorie B1 (pistolet ou revolver) à titre personnel, sans la faire passer sur un quota de tireur sportif. Elle précise qu'ils ont également le droit de porter cette arme hors service. La loi existe, mais aucun décret d'application n'a jamais été pris.

Concrètement, pourtant, les policiers qui le souhaitent pourraient faire l'acquisition d'une arme qui leur appartiendrait, qui ne serait donc pas soumise aux contraintes administratives. Beaucoup opteraient pour une arme compacte, type Glock 26, discrète en toute occasion. Cela permettrait également aux policiers en retraite, éternels oubliés, de pourvoir à leur sécurité, attendu qu'ils n'ont plus accès à leur arme de service.

Nous réitérons la demande, formulée par écrit au ministre l'an dernier, que ce point de la loi soit rendu applicable.



4) Des consignes claires

Nous exigeons une explication claire et précise du ministère. L'autorité hiérarchique a le devoir de veiller à la santé des agents. Au vu des morts de ces derniers jours, la menace dont nous parlons dans ce dossier n'est en rien virtuelle. Elle nécessite des consignes claires, au niveau national ainsi que dans chaque service.

Il est évident que si les policiers sont amenés à effectuer des contrôles difficiles avec les armes sorties, les détracteurs ne vont pas manquer de créer des débats publics pour s'en offenser. Nous demandons donc aux autorités d'assumer des consignes permettant aux policiers de travailler dans des conditions de sécurité adaptées aux menaces.

5) Des peines concrètes

Enfin, si le code pénal prévoit des peines maximales, elle ne fixe pas de seuil. Nous exigeons que chaque atteinte à l'intégrité physique d'un policier ou sa famille soit punie d'une peine de prison ferme minimale.

